POLITIQUE AFRICAINE



Pouvoirs sorciers

La tradition de l'invention

L'afrocentrisme en débat

KARTHALA

79

Politique africaine n° 79 - octobre 2000
153

CATHERINE BOUDET

ÉMEUTES ET ÉLECTIONS A MAURICE

LA MORT DE KAYA, ALEA OU ECHEC DE LA CONSTRUCTION NATIONALE?

LA MORT EN PRISON DU CHANTEUR KAYA, EN FEVRIER 1999, A DECLENCHÉ À L'ÎLE MAURICE LES PREMIÈRES ÉMEUTES QUE LE PAYS AIT CONNUES DEPUIS SON INDÉPENDANCE. CET ARTICLE SOULIGNE L'ENJEU DE CES VIOLENCES DANS LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION NATIONALE MAURICIENNE, ÉCARTELÉ ENTRE L'IDÉAL DE LA «NATION ARC-EN-CIEL» ET LE MODÈLE NATIONAL UNITAIRE. LES ÉLECTIONS QUI ONT SUIVI LA MORT DU CHANTEUR SEMBLENT INDIQUER LA PÉRENNITÉ DU MODÈLE COMMUNAUTAIRE.

De février à septembre 1999, l'île Maurice a traversé la période la plus tourmentée de l'histoire de sa construction nationale depuis son indépendance en 1968. La mort en prison du chanteur Kaya[1], le dimanche 21 février 1999, provoquait les premières émeutes en trente ans d'indépendance. Les affrontements entre émeutiers et policiers, puis au sein même de la population entre communautés créole et hindoue, ont réveillé le spectre d'un «communalisme » violent, la peur de revivre des affrontements ethniques semblables à ceux qui avaient précédé l'indépendance[2].

Les tensions interethniques se manifestent fortement à nouveau trois mois plus tard. Le 23 mai, un match de football entre la Pire Brigade, équipe à laquelle s'identifie fortement la communauté créole, et le Scouts Club, représentant traditionnellement les musulmans, se solde par la défaite de ce dernier, ce qui donne lieu à des scènes de destruction entre le stade Anjalay et la capitale Port-Louis : alors que les supporters de l'équipe défaite convergent en groupes vers la capitale où ils incendient plusieurs bâtiments, une maison de jeu de Chinatown, à Port-Louis, est la cible d'une attaque aux cocktails Molotov qui fait sept morts.

Les violences, par leur intensité et leur rapprochement dans le temps, entraînent un regain de tension dans le climat social mauricien. Elles viennent de fait contredire la prédiction formulée en 1993 par T. H. Eriksen, pour qui les émeutes de 1968 constituaient les dernières de l'histoire du pays[3], en tant qu'elles marquaient le point de départ de l'invention d'une histoire commune à tous les groupes ethniques de la société mauricienne. Non seulement les violences de février et mai 1999 témoignent d'une résurgence du problème de l'équilibre entre les différentes communautés ou groupes ethniques, problème que l'on croyait résolu

ou du moins régulé par la gestion de l'Etat pluriethnique, mais elles semblent ouvrir une période de crise qui, par la contestation de la légitimité de l'Etat, porte une atteinte sérieuse au processus de construction de la « nation arc-en-ciel » qui avait été engagé par l'indépendance, puis par la République souveraine.

À l'image des couleurs superposées de l'arc-en-ciel, les communautés forment les éléments de base de la nation mauricienne. Le terme de communauté y revêt une double acception, étant pris au niveau sociopolitique et au niveau constitutionnel : comme l'a souligné J.-C. Lau Thi Keng, il relève à la fois d'une dynamique de défense des intérêts des groupes et d'une représentation parlementaire qui l'inscrit dans la constitution de la nation[4]. La «constitutionnalisation » du concept n'a pourtant pas donné lieu à une définition rigoureuse du terme. Depuis 1962, on reconnaît quatre communautés à Maurice : la communauté hindoue, la communauté musulmane, la communauté sino-mauricienne et la population générale, qui regroupe les personnes n'entrant pas dans les trois premières catégories. La population générale inclue donc les personnes d'origine européenne (les «Blancs» ou «Franco-Mauriciens»), mais aussi les personnes d'origine africaine (appelées «créoles») ou métissée (que l'on distingue de ces derniers par le terme de «gens de couleur »). D'après le recensement de 1972, les hindous constituaient 51,8 % de la population mauricienne, la population générale 28,7 %, les musulmans 16,6 % et les «Chinois» 2,9 %. Depuis 1983, le critère de communauté est supprimé dans les recensements.

Si le terme de communauté est lié à la catégorisation constitutionnelle, la notion de groupe ethnique fait plus précisément référence aux processus de différenciation à l'œuvre dans les interactions sociales; la différenciation s'exprime en termes identitaires dépassant la simple notion de communauté (clivages religieux, cultu rels, linguistiques) et permettant ainsi aux acteurs de se positionner par rapport aux enjeux sociaux ou politiques. Ces délimitations des « frontières des groupes » peuvent recouper la notion de communauté, mais aussi distinguer, au sein d'une même communauté, les groupes non reconnus constitutionnellement : c'est le cas des Franco-Mauriciens ou des créoles. La notion d'ethnicité se justifie ainsi par référence à une société plurale où le politique comme l'économique sont organisés en termes ethniques. Bien que la catégorisation ethnique soit de plus en plus concurrencée par de nouveaux modèles d'analyse (en termes d'exclusion sociale, de réseaux), elle reste toujours une grille de lecture fondamentale de la réalité mauricienne, du moins au plan des perceptions et des interactions sociales. Ainsi, il est communément admis que les hindous détiennent le pouvoir politique, la minorité franco-mauricienne le pouvoir économique (l'industrie sucrière), les musulmans et les Chinois les réseaux commerciaux, les créoles se retrouvant généralement exclus de cette répartition des pouvoirs. Pourtant, il serait erroné de croire à une simple coexistence de groupes étanches se répartissant des monopoles économiques, politiques ou sociaux. T. Arno et C. Orian ont montré qu'au contraire les groupes sont articulés entre eux au sein de la structure sociale, la fermeture de chacun (endogamie) servant en réalité à masquer la participation à un jeu social qui les engage et les lie sur la base d'exclusions réciproques[5].

Comment l'île Maurice, qui présentait au monde un modèle de démocratie pluriethnique réussie, a-t-elle pu basculer en l'espace de quelques heures et de façon visiblement

durable vers une rupture aussi dramatique de son équilibre social, voire de son intégration nationale? La campagne pour les élections partielles de septembre 1999, provoquées par la démission d'un député de l'opposition au Parlement à la suite des émeutes de février, loin de permettre une résolution politique des lignes de clivage qui traversent la société civile, a produit un regain de tensions dans le pays. À partir d'une lecture de la période allant du début des émeutes de février aux élections partielles de septembre 1999, nous analyserons la résurgence multiforme des violences ethniques à Maurice, et le défi nouveau qu'elles posent à la construction nationale mauricienne, notamment à travers leur impact sur les formes d'expression de la sphère publique et sur les mécanismes de fonctionnement de l'espace politique.

DE L'ÉMEUTE AU TERRORISME : LA RÉSURGENCE DE LA VIOLENCE ETHNIQUE

Kaya avait été arrêté et détenu dans le cadre d'une enquête policière pour avoir fumé du «gandia» (haschisch) en public - acte passible de la peine de mort selon la législation mauricienne -, le 16 février, lors d'un meeting du Mouvement républicain qui militait pour la dépénalisation de cette drogue douce. Contestant le rapport officiel d'autopsie qui attri buait la mort du chanteur à une fracture du crâne qu'il aurait lui-même provoquée en se frappant la tête contre le mur dans un état de manque, le Mouvement républicain et l'épouse du chanteur avaient demandé une contre-autopsie.

Les premières violences de février se produisent le soir du dimanche 21 février, à Rose Hill, devant le siège du Mouvement républicain où est exposée la dépouille mortelle de Kaya. Les policiers venus chercher le corps pour la contre-autopsie sont accueillis par des jets de pierres. Puis les postes de police de Rose Hill, mais aussi de Quatre-Bornes, où résidait le chanteur, et de Roche-Bois, dont il était originaire, sont saccagés : c'est le début des émeutes.

Si l'hostilité envers la police constitue le plus pur symbole de la dénonciation de l'ordre étatique dans son monopole de la violence légitime, cette contestation s'articule plus largement à l'expression d'un sentiment d'injustice portant sur l'accès à la sécurité et aux ressources nationales de la communauté créole : les violences se nourrissent en premier lieu de la contestation de la thèse officielle du suicide du chanteur, les émeutiers rattachant sa mort à celle de deux autres créoles décédés en 1994 et 1995 après leur arrestation par la police. Le lendemain, alors que les violences s'étendent à l'île tout entière, les cibles ne sont plus seulement les postes de police (quatorze postes de police sont saccagés et incendiés entre dimanche et mardi), mais aussi les compagnies de bus et, plus généralement, tous les symboles du pouvoir d'Etat : les bureaux de poste, le « Citizen Advice Bureau », le siège de la télévision nationale, la maison d'un membre du gouvernement. Parallèlement, 257 détenus sont libérés de prison par les émeutiers.

La mort de Kaya cristallise toutes les tensions, du fait de l'engagement du chanteur en faveur d'une société multiculturelle et d'une conscience nationale mauricienne, mais aussi et surtout en raison de sa tentative de doter la communauté créole d'une culture propre, par une identification positive, à travers la musique, à la culture jamaïcaine[6]. Cette mort tire la force de son symbolisme, et donc de sa capa-

cité mobilisatrice, du réfèrent culturel qui sert de soutien au vecteur communautaire;elle fournit ainsi la contre-légitimité sur laquelle s'appuie la « contestation-émeute[7] ». La nouvelle du décès d'un autre chanteur de seggae, Berger Agathe, survenue au cours des affrontements de lundi avec la police, occasionne une recrudescence de la violence.

Si ces événements articulent les deux caractéristiques propres à l'émeute, à savoir la dénonciation de l'ordre établi et l'absence de toute demande précise, ils expriment néanmoins clairement la revendication d'une position plus favorable dans l'accès aux ressources nationales, notamment par le saccage des grandes surfaces, magasins, agences bancaires, et plus généralement des centres économiques (usines de la zone franche, certains hôtels), qui sont pillés et incendiés. Ceux-ci représentent toute la richesse « *ki akimilé ek ki nou pa gagne droit gagné. Li enn moyen montré nou l'amertume »* (« accumulée et à laquelle nous n'avons pas droit. C'est un moyen de montrer notre amertume »). Les émeutiers dénoncent l'impossibilité d'accéder à des emplois dans la fonction publique, les disparités du système éducatif, la discrimination ethnique dans l'octroi des nouveaux complexes résidentiels.

Dès lors que cet accès reste essentiellement conçu et régulé par l'État en termes de communautés, et ce dans un contexte de récession économique rendant la compétition plus féroce encore, il semble bien que le passage des émeutes aux affrontements au sein même de la population constitue non pas une dérive des événements, mais bien une phase supplémentaire d'un même phénomène. Tout se passe comme si les attaques des créoles envers les hindous[8] - de la plus importante minorité contre la communauté majoritaire - visaient à substituer, au terme d'une compétition défavorable aux premiers, une forme violente de neutralisation de la communauté rivale, désignée comme bénéficiaire de l'accès préférentiel aux ressources de l'État par sa surreprésentation dans la police, le fonctionnariat et les corps paraétatiques en général. De même, les usines de la zone franche sont ethniquement ciblées : l'usine Shibani, appartenant au groupe Floréal Knitwear, mais à forte connotation indienne, est l'une des premières touchées, tandis que d'autres unités du même groupe, à capitaux franco-mauriciens, sont épargnées.

Le Mouvement républicain a constitué un « pôle contre-socialisateur » décisif dans le déclenchement des émeutes, par la mobilisation engendrée lors de sa campagne en faveur de la dépénalisation du « gandia », puis par son rôle lors de l'emprisonnement, la veillée mortuaire et l'enterrement de Kaya - une omniprésence qui peut être considérée comme une tentative d'appropriation du symbole Kaya, dans une stratégie de rassemblement des différentes communautés ethniques.

Le chanteur a droit à des funérailles d'ampleur nationale - bien qu'elles ne soient pas retransmises par les médias officiels, mais par RFO à l'aide d'un téléphone portable -, mais celles-ci ne suffisent pas à enrayer les violences. La délégitimation de l'État dépasse toutefois largement le cadre des émeutes et trouve un écho dans la société mauricienne, étant notamment relayée par la presse écrite, considérée comme le monopole des créoles et comme un véritable contre-pouvoir à la mainmise gouvernementale sur la radio et la télévision; elle se fait le porte-parole des critiques de l'incapacité de l'Etat à mettre au service de la société civile son monopole de la violence légitime et de l'information avec, notamment, l'absence de

couverture des événements par la radio et la télévision, qui a obligé les Mauriciens à se tourner vers RFO, émettant depuis La Réunion, pour se tenir informés. La thèse du complot est alimentée de fait par le long silence (douze heures) des médias officiels, même s'il convient de nuancer l'idée de censure par le fait que le gouvernement a autorisé la télévision réunionnaise à couvrir les événements. De ce point de vue, la position officielle en matière d'information pourrait être l'expression d'une culture toute britannique de la « *positive vision* ».

Les émeutes de février amènent également dans leur sillage tout un courant dénonçant la faillite de la gestion du multiculturalisme par l'État, et l'incapacité de celui-ci à respecter les règles de l'équilibre social, ethnique, culturel et religieux sur lesquelles se fonde le projet politique national, dans un contexte où le recours aux réseaux, contribuant à une ethnicisation du système, entraîne une perversion des équilibres, si ce n'est une atteinte à la construction nationale. La crise de légitimité de l'Etat mauricien se produit dans un contexte mondial de remise en cause de l'État-nation : alors qu'avec l'émergence de la société productiviste on justifie désormais la démocratie moins par les valeurs qui ont fondé le projet politique démocratique que par la capacité étatique à assurer la redistribution d'une richesse collective[9], le glissement de l'idéal de l'État-nation à celui de l'État-providence s'est accompagné d'une remise en cause de l'action étatique par des logiques de réseaux; celles-ci, opérant parfois à échelle transnationale, entrent de plus en plus en concurrence, voire en contradiction avec la logique nationale et le lien civique[10]. Le cas de Maurice permet une nouvelle lecture de cette crise de l'État. Il illustre le défi que pose la consolidation du lien national en système multicommunautaire : le principe de redistribution qui est à la base de l'État-providence y étant soumis au système de l'État pluriethnique qui organise l'accès aux ressources en termes de communautés, le problème se pose non seulement au niveau de la répartition de ces ressources (et donc de la multiplication des clivages ethniques en fonction desquels s'effectue cette répartition), avec un encouragement au clientélisme, mais aussi au niveau de la prééminence des relations ethniques par rapport au lien citoyen.

L'extrême sensibilité du discours autour de la question de l'affrontement intercommunautaire lors des émeutes, voire la remise en question de toute « part ethnique » dans les événements, suggère l'importance de cet enjeu central qui touche directement au projet politique de la nation mauricienne. Les émeutes de février peuvent être lues comme l'expression de la crise du système, au travers de celle qui touchait la communauté créole au sein même de ce système et qui s'était exprimée, depuis ces cinq dernières années, par la voix d'intellec tuels issus de cette communauté sous le nom de «malaise créole» - concept créé par le prêtre catholique Roger Cerveau dans les années 80, puis largement repris par des universitaires créoles, principalement Jocelyn Chan Law ou Daniella Police, travaillant à la connaissance de l'histoire de l'esclavage et à la réhabilitation de la communauté créole.

La résurgence de la violence, trois mois après les émeutes, constitue un renouveau de l'expression hors-système, selon une logique contestataire mais cette fois-ci de type organisé. En premier lieu, ces événements interviennent alors qu'un mode interethnique d'expression des conflits et de lecture des événements, ravivé par les émeutes, s'exprime désormais

en diverses occasions, comme en témoigne l'incident de la nuit du 16 au 17 mai : un jeune prêtre catholique circulant à vive allure renverse et tue deux enfants hindous près de Quatre-Bornes; la communauté hindoue s'enflamme, barrages, incendies et jets de pierres se reproduisent; un député est blessé.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'analyser les événements du dimanche 23 mai provoqués par la défaite de l'équipe du Scouts Club. Les scènes de « hooliganisme » se propagent du stade d'Anjalay vers Port-Louis, où sont incendiés successivement la station de police, la nouvelle Cour de justice et les bureaux de l'Association mauricienne de football. Dans la désorganisation qui s'ensuit, une attaque aux cocktails Molotov et aux lance-flammes est déclenchée contre une maison de jeu de Chinatown, *L'Amicale,* qui appartient à des membres de la communauté chinoise mais est située près de la Jummah Mosquée (la plus grande mosquée de l'île) et fréquentée par des musulmans autant que par des membres d'autres communautés. Dans le même temps, deux débits de boissons sont incendiés à Vallée-Pitot.

La canalisation du hooliganisme vers la destruction de symboles représentant des contre-valeurs ou des interdits de la religion musulmane, la similitude avec des événements survenus en 1996[11] semblent indiquer une résurgence de l'action de groupes intégristes musulmans. Selon la presse mauricienne, ces attentats auraient été perpétrés par des escadrons de la mort composés de tireurs d'élite entraînés en Afghanistan ou au Pakistan. Ils répondent à la logique d'un intégrisme musulman s'appuyant sur des réseaux transnationaux et contestant la logique d'une sphère publique neutre, voire le principe démocratique même; leur objectif est d'appeler à une prise de conscience sur des pratiques considérées comme contraires aux principes de l'islam, ou même, à l'extrême, de revendiquer l'application de la loi islamique à Maurice[12]. La logique terroriste de l'incendie de *L'Amicale,* en défiant la capacité de l'Etat à assurer la sécurité, contribue à renforcer sa délégitimation. À la différence des émeutes, qui avaient été suivies d'une volonté marquée d'en sous-communiquer la dimension ethnique, le flou quant à la responsabilité de ces actions de type terroriste non revendiquées, aggravé par l'absence de mesures officielles pour en découvrir les auteurs, permet toutes sortes de lectures ethnicistes des événements.

Si les émeutes, le hooliganisme et l'intégrisme répondent à trois logiques différentes qui ne sont pas forcément connectées entre elles, ils portent cependant, de par leur contenu contestataire, une atteinte cumulative à l'État. Ce dernier, alors même qu'il doit faire face à un défi posé à sa légitimité et à son rôle dans la construction nationale, se retrouve mis à l'épreuve par une violence extra-institutionnelle d'autant plus difficile à combattre qu'elle s'appuie sur des réseaux transnationaux; une violence qui véhicule, par une remise en cause brutale et directe de l'ordre établi, une contestation non plus seulement d'un mode de fonctionnement, mais d'une différenciation d'un espace politique et des principes mêmes du fonctionnement d'un espace démocratique neutre.

Pour autant, ces événements suffisent-ils à conclure à un échec du processus d'intégration nationale alors même que l'on constate une forte implication, au sein de l'espace public, à l'occasion des émeutes puis en solidarité avec les victimes de l'incendie de *L'Amicale,* de

nombreux acteurs de la société civile, porteurs d'un discours en termes de citoyenneté qui cherche à se substituer à la logique communautaire?

LA CONCURRENCE AU PRINCIPE DE NEUTRALITÉ DE LA SPHÈRE PUBLIQUE

Au moment même où, devant la menace que faisaient peser les émeutes sur le maintien de l'ordre public, le gouvernement envisageait de proclamer l'état d'urgence dans le pays, de nombreux acteurs de la société civile et du monde politique investissaient la sphère publique pour lancer des appels au calme et à la « lutte contre le communalisme », tandis que, de son côté, le président de la République se rendait sur le lieu des affrontements pour dialoguer avec la population.

C'est une « citoyenneté de proximité » qui se manifeste à l'occasion des émeutes avec l'action du collectif des organisations populaires de Port-Louis ou encore des « comités de paix » constitués pour venir en aide aux familles sinistrées. Le secteur privé propose sa contribution pour la reconstruction. Cette même mobilisation citoyenne se reproduit lors de l'enterrement des victimes de l'incendie de *L'Amicale.* Signe de cette pression de la société civile dans le sens d'une citoyenneté qui primerait les considérations communautaires, plusieurs associations se constituent au lendemain des émeutes; se proclamant apolitiques, a-religieuses et a-communautaires, elles ont comme objectif commun de promouvoir une citoyenneté dégagée de toute considération d'appartenance: l'Association citoyenne, l'Organisation pour l'unité, le mouvement Force patriotique, composé de professionnels, d'universitaires, de syndicalistes et de travailleurs sociaux, dont l'objectif est « d'agir pour l'émergence d'une société civile forte, dynamique et avant tout républicaine"», et le Collectif des Mauriciens de l'étranger, qui vise à mobiliser les membres de la diaspora mauricienne en Europe. Ces tentatives semblent ainsi confirmer que le mécanisme de désamorçage des conflits ethniques, qui est une caractéristique propre à la société mauricienne[14], se met en route une nouvelle fois. Parallèlement, et c'est un fait nouveau, l'Etat se voit confronté à des revendications de la société civile exigeant l'instauration d'une véritable neutralité de la sphère publique. L'idéal de l'Etat-nation, loin de s'affaiblir au profit d'attentes d'ordre exclusivement socio-économique - ce qui, pour D. Schnapper, représente l'une des principales menaces pesant sur l'Etat-nation et la construction citoyenne -, semble ainsi, au contraire, se renforcer et s'alimenter des attentes d'ordre politique, civique et démocratique de la société civile.

Mais si la sphère publique apparaît sollicitée par des tentatives de recomposition citoyenne, elle est simultanément le lieu d'une expression de type particulariste de la part de communautés socioculturelles et religieuses (l'Église catholique, les groupes religieux musulmans ou hindous comme l'Arya Sabha ou la Hindu Maha Sabha) qui, tout en étant partenaires du dialogue social, se font pourvoyeuses de demandes en termes d'intérêts communautaires. Ce faisant, elles se montrent fidèles à leur rôle traditionnel de porte-parole des communautés, même si leur crispation identitaire peut aussi bien apparaître comme une réaction à la perte d'exclusivité du contrôle qu'elles prétendent exercer sur les individus, face aux appels pour une collectivité citoyenne fondée sur la contractualisation du lien social,

et face au développement économique des dix dernières années qui a progressivement contribué à casser la logique ethnique prévalant au plan professionnel et social. À l'action de l'Église catholique, qui se pose en défenseur des intérêts de la communauté créole, s'op pose ainsi un activisme des sociétés hindoues, qui constituent un front commun pour organiser une aide aux victimes des émeutes et dénoncer l'existence de discriminations anti-hindoues, notamment dans l'accès au secteur privé, voire de «campagnes anti-hindoues». Par le discours de la menace, les sociétés hindoues tentent ainsi de remobiliser les hindous sur une base culturelle et religieuse.

Alors que l'Etat mauricien a dû traditionnellement, pour assurer sa légitimité, s'appuyer sur un partenariat avec les associations socio-culturelles ou religieuses, cette concession à l a condition de neutralité de l'espace public n'est plus garante de sa souveraineté. L'expression institutionnelle accordée aux communautés socioculturelles et religieuses ne suffit plus à endiguer les extrémismes. En organisant la participation à la sphère publique d'acteurs s'appuyant traditionnellement sur des logiques de type ethnique, il leur a paradoxalement permis d'entrer en concurrence, voire en contradiction avec sa gestion étatique, et donc de faire perdurer un modèle de clientélisme ethnique. Signe que les communautés religieuses restent les partenaires, sinon les garantes de la légitimité du pouvoir étatique, l'incendie de *L'Amicale* conduit les élus musulmans des partis traditionnels à se positionner contre toute tentative d'expression extra-institutionnelle.

Au centre des clivages qui traversent la sphère publique autour de l'opposition communau tés-citoyenneté, le président de la République apparaît, de par sa position de neutralité dans l'espace politique partisan, à la fois comme le seul représentant légitime de l'État à intervenir, le symbole de l'unité nationale et un contrepoids aux tendances communautaristes. Par opposition, signe du déficit du politique dans son rôle de régulateur, les ministres qui tentent d'intervenir sur le terrain sont agressés verbalement et même physiquement par la population, et se trouvent dans l'obligation de battre en retraite.

Ainsi, la crise de la distinction entre sphère publique et sphère privée qui accompagne la crise de l'État-nation, et surtout la poussée contradictoire des acteurs, d'une part dans le sens d'un renforcement de la représentation des spécificités culturelles, de l'autre du dépassement des particularismes comme condition essentielle du fonctionnement de la nation démocratique, posent en termes renouvelés la question de la difficile séparation entre appartenance nationale et allégeance politique dans le contexte mauricien. Et le repli particulariste des associations socioculturelles et religieuses, qui traduit la survivance des résistances à toute conception remettant en cause le principe d'un espace pour chaque communauté, est lié à l'interconnexion entre la sphère religieuse et l'espace politique. On note ainsi la présence constante d'hommes politiques, voire de membres du gouvernement, aux côtés des responsables d'associations religieuses pour défendre la conception d'un espace pour chaque communauté.

UN DÉFICIT DE TRADUCTION POLITIQUE DES CLIVAGES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les émeutes donnent lieu à une transposition immédiate du débat national vers l'espace politique. La démission d'un député d'opposition de Beau-Bassin-Petite-Rivière, Jocelyne

Minerve[15], entraîne de nouvelles élections partielles dans une circonscription qui est l'un des principaux foyers d'affrontements. Mais, alors même que les émeutes véhiculaient une contestation du pouvoir en place, le candidat de la majorité gouvernementale est élu en septembre 1999. Dès lors, comment lire le résultat de ces élections, qui confirment le parti majoritaire au pouvoir alors que les événements des mois précédents traduisaient une délégitima tion de celui-ci? Ce paradoxe suggère que la régulation sociale qu'assure traditionnellement l'instance politique en canalisant, au sein de l'espace institutionnel, une expression extra-institutionnelle, n'a pas fonctionné. Ainsi, dans le cas des élections de septembre 1999, contrai rement aux émeutes du Chaudron en 1992 à La Réunion, qui avaient porté au pouvoir, lors des élections suivantes, le parti Freedom sur sa revendication en faveur de la liberté d'expression et la légalisation des émissions de Télé Freedom, les émeutes de février n'auront pas permis au Mouvement républicain d'émerger sur la scène politique.

En premier lieu, les stratégies partisanes, en s'appuyant plus que jamais sur des logiques ethniques, ont pour effet de perpétuer le rôle du politique dans le maintien et surtout dans l'orientation des clivages ethniques. Les élections voient se produire une remise en cause du « *best loser system »,* pierre angulaire de la représentation communautaire[16], mais qui reste purement symbolique : le député sortant, Jocelyne Minerve, membre de la communauté créole, fait le geste, lors de l'enregistrement de sa candidature, de tirer au sort sa communauté d'appartenance. Elle est donc inscrite en tant que candidate hindoue. Tout au long de la campagne, tous les candidats se positionnent sur un registre de dénonciation du « communalisme[17]» de l'adversaire comme contrepoint d'une légitimité propre fondée sur la vocation au rassemblement national. Le slogan du Mouvement républicain, notamment, malgré ses prises de position contre le système politique en place, véhicule cette opposition de base traditionnelle de la politique mauricienne: «Non au communalisme. Voter Rama Valayden, c'est dire oui à l'unité nationale». Parallèle ment, le positionnement des candidats s'accompagne néanmoins de stratégies qui témoignent de la survivance du principe de base du système communaliste.

Les deux coalitions majoritaires, la « Fédération» de l'opposition et l'« Alliance» gouvernementale, choisissent chacune de présenter un candidat créole pour drainer le vote des membres de cette communauté, ce qui témoigne de la persistance des allégeances communautaires dans les stratégies électorales et la participation politique. Il semblerait que, parmi l'électorat créole, le choix de voter pour le candidat créole de la coalition gouvernementale ait été fortement influencé par l'es poir d'obtenir, avec la perspective de l'octroi d'un ministère pour le nouveau député[18], une plus importante représentation de sa communauté au sein du gouvernement.

En second lieu, l'issue de la consultation électorale, en confirmant la légitimité du Premier ministre, devient une occasion pour le gouvernement de se réapproprier la construction nationale et, par là, d'opérer une relégitimation du politique au travers du mécanisme et de la symbolique de la démocratie formelle que constitue le vote. C'est particulièrement clair avec la tentative de réhabilitation, opérée à l'occasion des élections du 19 septembre, de la police et de la télévision nationale, dont la réputation avait été mise à mal lors des émeutes.

Pourtant, la marge bénéficiaire du candidat de l'Alliance (seulement un millier de voix d'avance sur la Fédération, pour un total de 27000 votants) donne une faible assise à la légitimation électorale de septembre 1999. La dispersion de ce millier de voix vers les deux partis contestataires, le Mouvement républicain de Rama Valayden et le Nouveau Lizour de Jocelyne Minerve, montre la « saillance » de la question des émeutes dans l'issue de la consultation électorale. Mais le mode de scrutin majoritaire à un tour atténue l'expression du vote contestataire, puisque, en privilégiant une simplification maximale des termes de la consultation électorale (vote pour un seul candidat), il contribue à la réduire à un simple cautionnement de la gestion passée de la majorité sortante.

Dès lors, la subordination de la résolution des problèmes à l'impératif des stratégies partisanes ne permet pas au mécanisme de régulation politique des conflits de se mettre en marche, ni à l'espace politique d'apparaître comme le lieu d'intégration de la nation. Le fait que les résultats des enquêtes sur l'affaire de *L'Amicale* et le traitement du dédommagement des victimes des émeutes soient soumis à des objectifs électoralistes contribue dès lors à fausser la résolution du problème. Les ten sions qui se manifestent le jour même de l'élection, dans une région marquée ethniquement, lors d'un accident de la route qui cause la mort d'une famille entière, laissent présager de leur persistance; la police a évité de justesse de nouvelles émeutes.

À Maurice, loin d'être menacée par une dépolitisation de l'État, la crise de l'État-nation s'accompagne au contraire d'une surpolitisation. Une nouvelle problématique, centrale, de la construction de la nation mauricienne se dessine à la suite des événements de ces derniers mois. Alors même que l'État n'est plus le seul acteur de la construction nationale et qu'il tente de relégitimer sa position dominante dans ce processus, d'une part face à une société civile qui revendique une sphère publique neutre et dégagée de considérations d'ordre communautaire, de l'autre face à des communautés religieuses qui, soutenues par le pouvoir politique, voient dans une laïcité de l'espace public une atteinte à leur existence même, comment permettre une expression publique, garante de l'intégration?

Les événements illustrent bien le manque d'un canal d'expression pour articuler les frustrations sociales à l'espace politique, si bien que ce déficit de communication entre la population et le pouvoir politique impose de s'interroger sur la possibilité d'existence et d'engagement dans le champ public d'autres formes d'identification que celles définies par la «communauté de citoyens». Dans cette perspective, les émeutes de février apparaissent comme une étape du processus d'intégration natio nale, d'autant que les violences épisodiques jalonnent l'histoire mauricienne : les émeutes de 1937, de 1965, de 1968 suggèrent le risque que d'autres violences se reproduisent jusqu'à ce que le mécanisme de traduction politique des clivages joue son rôle intégrateur.

Le résultat des élections, la caution apportée à l'alliance gouvernementale autour des figures de Navin Ramgoolam et de Xavier-Luc Duval pourraient bien traduire la recherche de nouveaux symboles nationaux : le slogan «Hier Chacha et Gaétan, aujourd'hui Navim et Xavier» fait référence à une continuité entre l'alliance des protagonistes du processus d'indépendance, le créole sir Gaétan Duval et l'hin-

dou sir Seewosagur Ramgoolam, et celle de leurs fils, respectivement Xavier-Luc Duval et Navim Ramgoolam, à travers la formation politique de ces dernières élections.

De nouveaux cadres de référence de la citoyenneté sont formulés par les associations religieuses, par exemple, mais peuvent entrer en concurrence avec ceux des associations civiques œuvrant pour une laïcité. De la multiplicité de ces modèles surgira certainement un modèle mauricien original. Deux conditions toutefois semblent essentielles pour permettre son émergence : la laïcité de l'État, qui reste encore à faire, et une pratique quotidienne de l'interculturalité. Des tentatives sont déjà à l'œuvre dans ce sens, partant du sommet de l'État lui-même, avec les initiatives du président de la République pour favoriser un dialogue interreligieux neutre sur la base d'une plate-forme permanente. Une troisième condition semblerait nécessaire, mais elle est plus difficile à réaliser parce qu'elle suppose de nouveaux modèles de stratégie du compromis et du partage du pouvoir: une déconnexion du système des partis avec le religieux, qui perpétue, à travers le modèle d'un espace pour chaque communauté, une réaffirmation du culturel dans le politique. Le premier pas serait le projet de loi sur l'égalité des opportunités (Equal Opportunity Act), autour duquel semblent s'agréger les volontés des communautés religieuses, des partis politiques et de la société civile. Mais une telle mesure, en abolissant le critère communautaire dans l'accès au politique et à l'administration notamment, constituerait dans son application une remise en cause totale du principe de base de la Constitution mauricienne, le *best loser System,* qui garantit justement, en termes d'équilibre communautaire, une représentation équitable de la population. C'est donc avec circonspection qu'il faut envisager le réalisme de l'application de l'Equal Opportunity Act, au-delà de la portée symbolique de son évocation.

Catherine Boudet
Université de La Réunion / CEAN-Bordeaux

---

1. Joseph Réginald Topize, dit «Kaya», d'origine créole, est né le 10 août 1968 à Roche-Bois, un quartier pauvre de Port-Louis. Il est l'inventeur et chef de file du mouvement musical « seggae », mélange de séga, la musique traditionnelle mauricienne, et de reggae.
2. En janvier 1968, à quelques semaines de l'indépendance, des émeutes avaient éclaté entre créoles et musulmans dans le quartier musulman de Port-Louis, à la suite d'un règlement de comptes entre deux gangs liés à la prostitution et à la drogue. Maurice connaissait alors les émeutes les plus importantes de son histoire, et l'état d'urgence était déclaré le 22 janvier 1968. Voir A. Simmons Smith, *Modem Mauritius. The Politics of Decolonization,* Bloomington, Indiana University Press, 1982, pp. 186-187.
3. T. H. Eriksen, Ethnicity and Nationalism. AnthropologicaL Perspectives, Londres, Pluto Press, 1993, p. 118.
4. J.-C. Lau Thi Keng, *Interethnicité et politique à l'île Maurice,* Paris, L'Harmattan, 1991, pp. 57-58.
5. T. Arno et C. Orian, *Ile Maurice, une société multiraciale,* Paris, L'Harmattan, 1986, p. 160.
6. Le «seggae» est considéré à Maurice comme la musique de la communauté créole. Dans une île où chaque communauté se définit par rapport à un référent culturel externe qui se veut toujours positif (la France pour les Franco-Mauriciens, l'Inde pour les hindous, l'Islam pour les musulmans, Singapour ou Hong-Kong pour les Chinois), le seggae permet ainsi de restaurer une «confiance identitaire» du groupe créole, en créant une alternative à la référence à l'Afrique, trop chargée de connotation négative du fait de son association à l'esclavage dans la conscience collective. D'où le fort caractère de revendication identitaire et sociale attachée au seggae à Maurice.
7. B. Badie et G. Hermet, *Politique comparée,* Paris, PUF, 1990, p. 350.
8. Une trentaine de maisons sont incendiées ou saccagées entre mardi et jeudi dans les cités de Goodlands, Triolet et Candos. Ces trois principaux terrains d'affrontements sont aussi des lieux où quartier créole et quartier hindou s'interpénétrent.
9. D. Schnapper, *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation,* Paris, Gallimard, 1994, pp. 14-15.

10. Voir B. Badie, La Fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect, Paris, Fayard, coll. «L'espace du politique», 1995.
11. En mars 1996, des affrontements surviennent dans le quartier musulman de Plaine-Verte à l'occasion d'un match entre la Sunrise et l'équipe égyptienne Zamalec. En octobre de la même année, l'attentat de la rue Gorah Issac fait trois morts.
12. L'incendie de l'Amicale est l'occasion d'une réaffirmation identitaire de partis politiques musulmans réclamant l'application de la loi islamique à Maurice : El Moujahiroun, créé à Djeddah en 1983, et le Hizbullah.
13. Le Mauricien daté du 15 juillet 1999.
14. T. H. Eriksen, Common Denominators. Ethnicity, Nation-Building and Compromise in Mauritius, Oxford, Berg, 1998, p. 189.
15. Député du Mouvement militant mauricien à l'Assemblée nationale, Jocelyne Minerve dénonce « la faillite d'une certaine forme de pratique politique» et l'absence de «projet politique cohérent et explicite sur les problèmes structurels». Elle se représente à sa propre succession, en tant que « candidate de la société civile ».
16. Le système du «meilleur perdant» garantit l'accès de chaque communauté ethnique à la représentation politique ethnique au Parlement par l'octroi de sièges correctifs. Il implique donc que chaque candidat déclare son appartenance ethnique.
17. Dans le contexte mauricien, le terme «communaliste» revêt une connotation péjorative et équivaut à dénoncer l'attitude de celui dont les actes ou les paroles comportent des préférences communautaires ou utilisent les différences d'ordre ethnique dans un but démagogique.
18. Effectivement, à la suite de son élection, le nouveau député, Xavier-Luc Duval, a été nommé ministre de l'Industrie, du Commerce, des Affaires corporatives et des Services financiers.